



N° de résolution
ou annotation

Le 12 septembre 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 12 septembre 2022, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Le poste 3 est vacant.

Mme Chantal Poulin, directrice générale par intérim, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-09-01

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 8 août 2022
 - 22 août 2022
5. Comptes à accepter
 - Août 2022
6. Avis de motion
 - Règlement 383-2022 modifiant le règlement 357-2020 sur la régie interne des séances du conseil municipal
7. Dérogation mineure – M. Patrick Roy – 1294, 1^{re} Avenue Ouest – Lot 4 891 155
8. Dérogation mineure – M. David Larivière – 1424, rang 7 – Lot 4 890 973
9. Dérogation mineure – M. Éric Tremblay – 1389, rang Jersey Sud – Lot 6 458 200
10. Dérogation mineure – M. Guy Rodrigue et Mme Danielle Deblois – 380, route Kennedy – Lots 3 747 979 et 3 748 070
11. Dérogation mineure – M. Gilles Veilleux – 977, rang St-Joseph – Lot 3 747 478
12. Vente terrain – M. Dany Giguère et M. Raphaël Giguère – Lot 6 521 909
13. Désignation des signataires – Vente terrain – M. Dany Giguère et M. Raphaël Giguère – Lot 6 521 909



N° de résolution
ou annotation

14. Offre de services – Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats – Cour municipale 2023
15. Vente vieille remorque (scène)
16. Autorisation activité St-Côme en Action
17. Autorisation – Mme Anouk Gaudet – 2, chemin des Lacs Paquet
18. ADMQ – Adhésion et assurance
19. Entente de travail – Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière par intérim
20. Service incendie – Soumission Line-X – Pulvérisation plancher unité d'urgence
21. Blanchette Vachon et associés – Mandat intérimaire au 31 août 2022
22. Rapports des comités
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-09-02

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 et celui de la séance spéciale du 22 août 2022 tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

22-09-03

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'août 2022 soient acceptés selon les chèques M2200036 à M2200040, C2200382 à C2200454 et L2200203 à L2200232 pour un déboursé total de 234 142.23 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale par intérim, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.



Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière par intérim

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 383-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 357-2020 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

22-09-04

Le conseiller, M. Alain Dumas, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 383-2022 modifiant le règlement 357-2020 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit règlement 383-2022 modifiant le règlement 357-2020 sur la régie interne des séances du conseil municipal sont mises à la disposition du public, et ce, avant le début de la présente séance;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.



N° de résolution
ou annotation

22-09-05

DÉROGATION MINEURE – M. PATRICK ROY – 1294, 1^{RE} AVENUE OUEST – LOT 4 891 155

Nature et effets

Une dérogation mineure est demandée par M. Patrick Roy, pour le lot 4 891 155, afin de déplacer la résidence du 1294, 1^{re} Avenue Ouest, qui lors de son déplacement se retrouvera à 5.15 m de la 12^e Rue Ouest au lieu de 7.60 m.

Identification du site concerné

Lot 4 891 155 cadastre du Québec,

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Patrick Roy.

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure de M. Patrick Roy afin qu'il puisse déplacer la résidence du 1294, 1^{re} Avenue Ouest, qui lors de son déplacement se retrouvera à 5.15 m de la 12^e Rue Ouest au lieu de 7.60 m.

DÉROGATION MINEURE — M. DAVID LARIVIÈRE – 1424, RANG 7 – LOT 4 890 976

Nature et effets

Une dérogation mineure est demandée par M. David Larivière, pour le lot 4 890 976, afin de régulariser la façade du bâtiment, étant donné que la nouvelle résidence qui remplacera le chalet existant sera placée en angle avec le rang 7. La réglementation exige que tout bâtiment principal doit faire face à une rue ou une route.

Identification du site concerné

Lot 4 890 976 cadastre du Québec,

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. David Larivière.

22-09-06

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure de M. David Larivière afin de régulariser la façade du bâtiment, étant donné que la nouvelle résidence qui remplacera le chalet existant sera placée en angle avec le rang 7.

DÉROGATION MINEURE — M. ÉRIC TREMBLAY – 1389, RANG JERSEY SUD – LOT 6 458 200

Nature et effets

Une demande de dérogation mineure est faite afin de légaliser le lotissement de 10 m de façade au chemin principal. Le règlement demande une superficie minimale de 3 000 m² avec une façade de 50 m. Le terrain a une superficie de 5 000 m², mais une façade de seulement 10 m au rang Jersey Sud.

Identification du site concerné

Lot 6 458 200 cadastre du Québec



N° de résolution
ou annotation

22-09-07

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Éric Tremblay.

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure de M. Éric Tremblay afin de légaliser le lotissement de 10 m de façade au chemin principale.

DÉROGATION MINEURE — M. GUY RODRIGUE ET MME DANIELLE DEBLOIS – 380, ROUTE KENNEDY – LOTS 3 747 979 ET 3 748 070

Nature et effets

Une demande de dérogation mineure est faite afin d'ajouter un appentis au garage du côté droit d'une largeur de 16 pi X la longueur de 40 pi du garage. Le règlement permet un appentis de 8 pi de largeur X la longueur du garage.

Identification du site concerné

Lots 3 747 979 et 3 748 070 cadastre du Québec

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Guy Rodrigue et Mme Danielle Deblois.

22-09-08

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure de M. Guy Rodrigue et Mme Danielle Deblois afin d'ajouter un appentis au garage du côté droit d'une largeur de 16 pi X la longueur de 40 pi du garage.

DÉROGATION MINEURE — M. GILLES VEILLEUX – 977, RANG ST-JOSEPH – LOT 3 747 478

Nature et effets

Une demande de dérogation mineure est faite afin d'ajouter à sa demande de construction d'un garage ou entrepôt forestier de 38 pi X 38 pi un appentis de 13 pi X 38 pi. Le règlement permet un appentis de 8 pi de largeur X la longueur du garage.

Identification du site concerné

Lot 3 747 478 cadastre du Québec

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Gilles Veilleux.

22-09-09

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure de M. Gilles Veilleux afin d'ajouter à sa demande de construction d'un garage ou entrepôt forestier de 38 pi X 38 pi un appentis de 13 pi X 38 pi.

VENTE DE TERRAIN – M. DANY GIGUÈRE ET M. RAPHAËL GIGUÈRE – LOT 6 521 909

22-09-10

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu que l'on vende à M. Dany Giguère et M. Raphaël Giguère le lot 6 521 909, situé dans la rue du Parc industriel, au montant de 11 850 \$.



N° de résolution
ou annotation

DESIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – M. DANY GIGUERE ET M. RAPHAËL GIGUERE – LOT 6 521 909

22-09-11

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale par intérim, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 521 909, à M. Dany Giguère et M. Raphaël Giguère, au montant de 11 850 \$.

OFFRE DE SERVICES – CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS – COUR MUNICIPALE 2023

22-09-12

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu d'accepter l'offre de services du 30 août 2022, présentée par la firme d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells, afin de représenter la municipalité à la cour municipale pour l'année 2023, et ce, selon le tableau des prix soumis.

MISE EN VENTE VIEILLE REMORQUE (SCÈNE)

22-09-13

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière mette en vente la vieille remorque anciennement utilisée comme scène pour les loisirs. Les gens intéressés ont jusqu'au 30 septembre 2022, 11 h, pour déposer une offre dans une enveloppe scellée. La remorque sera vendue au plus offrant.

AUTORISATION ACTIVITÉ – ST-CÔME EN ACTION

22-09-14

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu que l'on autorise St-Côme en Action à tenir leur événement de marche et de course à pied sur le territoire de la municipalité de St-Côme-Linière le 15 octobre 2022.

AUTORISATION – MME ANOUK GAUDET – 2, CHEMIN DES LACS PAQUET

22-09-15

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu que l'on autorise Mme Anouk Gaudet, propriétaire du 2, chemin des lacs Paquet, lot 4 891 799, à traverser son tuyau d'évacuation d'eau de son système d'installation septique de type Bionest sous le rang 8 afin de rejoindre le fossé de l'autre côté.

ADMQ – ADHÉSION ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ DG

22-09-16

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale par intérim, à adhérer à l'ADMQ ainsi qu'à l'assurance responsabilité offerte pour les directeurs municipaux.



N° de résolution
ou annotation

22-09-17

ENTENTE DE TRAVAIL – MME CHANTAL POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRESORIERE PAR INTERIM

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise M. Gabriel Giguère, maire, à signer l'entente de travail de la directrice générale/greffière trésorière par intérim.

22-09-18

SERVICE INCENDIE – SOUMISSION LINE-X – PULVÉRISATION PLANCHER UNITÉ D'URGENCE

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Line-X, datée du 30 août 2022, au montant de 3000 \$ plus taxes, afin de faire la pulvérisation du plancher de l'unité d'urgence.

22-09-19

BLANCHETTE VACHON ET ASSOCIES – MANDAT INTERIMAIRE AU 31 AOÛT 2022

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on mandate Blanchette Vachon et associés afin de faire un intérimaire des comptes au 31 août 2022 ainsi que de procéder à un estimé du surplus ou déficit de fin d'année 2022 à un taux horaire de 145\$/h.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-09-20

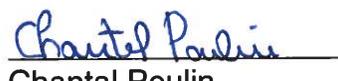
Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h43.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, mardi, le 11 octobre 2022, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Gabriel Giguère
Maire


Chantal Poulin
Greffière-trésorière/Dir. générale par intérim